



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **6 novembre 2017**

Délibération n° 2017-2253

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Solaize

objet : Réalisation de la VN 25 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 17 octobre 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 8 novembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Beauteemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mme Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Leцерf, Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Moretton, Moroge, Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à M. Devinaz), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Basdereff (pouvoir à Mme El Faloussi), Berra (pouvoir à M. Huguet), Burillon (pouvoir à M. Crimier), M. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Gailliot (pouvoir à M. Coulon), Guillemot (pouvoir à Mme Jannot), Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Millet (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Millet (pouvoir à Mme Picard), Mmes Nachury (pouvoir à Mme Crespy), Piantoni (pouvoir à Mme Hobert), Servien (pouvoir à M. Da Passano), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : Mme Frih.

Conseil du 6 novembre 2017**Délibération n° 2017-2253**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Solaize

objet : **Réalisation de la VN 25 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 octobre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Cette opération est inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 par délibération n° 2015-0475 du Conseil de la Métropole de Lyon du 6 juillet 2015.

I - Contexte

Situé à proximité du centre-ville, dans une zone résidentielle en cours d'extension, le projet de la VN 25 correspond à la création d'une voie nouvelle reliant la rue du Rhône à la rue Gilbert Descrottes. Un emplacement réservé de 10 mètres de largeur est inscrit au plan local d'urbanisme (PLU) pour cet aménagement.

Au fil des années, de nombreuses habitations se sont construites le long de cette future voirie et sont aujourd'hui difficilement accessibles.

La quasi-totalité des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation des travaux sont aujourd'hui réalisées. Une dernière parcelle est actuellement en cours d'acquisition par voie de déclaration d'utilité publique (DUP).

II - Projet

Le projet consiste en la réalisation d'une voie de plus de 500 mètres se raccordant au sud sur la rue Gilbert Descrottes et au nord sur la rue du Rhône. La chaussée, axée en milieu d'emprise, sera bordée de 2 trottoirs, 2 îlots d'espaces verts et de places de stationnement. Des plateaux surélevés viendront réduire les vitesses automobiles.

Le projet prévoit également la construction d'un réseau d'assainissement séparatif, comportant un réseau de stockage des eaux pluviales avant rejet à débit limité dans le réseau unitaire de la rue du Rhône. La mauvaise perméabilité du sol dans le secteur ne permet pas d'envisager une gestion des eaux pluviales par infiltration.

Les objectifs de cette voirie sont de créer une desserte pour permettre le développement résidentiel du secteur et de proposer une alternative aux circulations qui sont aujourd'hui supportées par la rue centrale des Eparviers trop étroite et liées principalement à l'accessibilité du complexe sportif communal.

III - Coût

Une première autorisation de programme a été autorisée par délibération n° 2010-1908 du Conseil du 16 décembre 2010, pour un montant de 720 000 € TTC correspondant aux études et acquisitions foncières.

Une individualisation complémentaire d'autorisation de programme a été autorisée par délibération n° 2012-3389 du Conseil du 10 décembre 2012, pour un montant de 950 000 € TTC correspondant aux travaux de voirie sur le budget principal et 795 000 € HT correspondant aux travaux d'assainissement sur le budget annexe de l'assainissement.

L'autorisation de programme de 1 670 000 € TTC sur le budget principal a ensuite été diminuée de 1 097 135,92 € TTC au budget supplémentaire, pour porter son montant à 572 864,08 € TTC.

Aujourd'hui, suite aux économies réalisées sur les acquisitions foncières, le coût des études et acquisitions foncières est estimé à 550 000 € TTC.

Le coût des travaux de voirie reste estimé à 950 000 € TTC.

L'autorisation de programme complémentaire nécessaire sur le budget principal pour poursuivre l'opération est donc de 927 135,92 € TTC, pour porter le montant total sur le budget principal à 1 500 000 € TTC.

Suite à la procédure d'appel d'offres, le coût des travaux d'assainissement est maintenant estimé à 970 000 € HT.

L'autorisation de programme complémentaire nécessaire sur le budget annexe de l'assainissement est donc de 175 000 € HT, pour porter le montant total sur le budget annexe de l'assainissement à 970 000 € HT ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve l'aménagement de la VN 25 à Solaize.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie à la charge :

- du budget principal, pour un montant de 927 135,92 € TTC en dépenses, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 927 135,92 € TTC en 2018 sur l'opération n° 0P09O2325,

- du budget annexe de l'assainissement, pour un montant de 175 000,00 € HT en dépenses, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 175 000 € HT en 2018 sur l'opération n° 2P09O2325.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 500 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal et à 970 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 novembre 2017.